

NOTE D'INFORMATION N° 147 /DGD/DU 25 JUIN 2015
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Phase pilote de mise en œuvre des ponts
bascules de POGO et OUANGOLOGOUGOU.

Réf. : Séance de travail du 23/06/2015 au Cabinet MPMB

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du Service et aux usagers, que les travaux d'installation des ponts-bascules de Ouangolodougou et de Pogo, sont achevés depuis le 08 mai 2015.

La mise en œuvre de ces ponts, dans la phase pilote, commence le **lundi 29 juin 2015**.

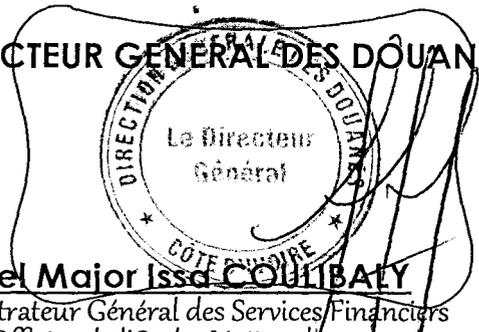
A compter de cette date, tous les véhicules engagés dans la procédure du TRIE, qui auront fait l'objet de pesée au départ d'Abidjan ou de San Pedro, seront pesés à nouveau, à titre contradictoire, aux bureaux des Douanes de Pogo et de Ouangolodougou.

Je rappelle que seuls les régimes repris ci-dessous, relèvent du TRIE :

- Réexportations directes de marchandises (déclaration de type EX3/3000) ;
- Réexportations en sortie de zone franche (déclaration de type EX3/3092).

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toutes difficultés d'application me seront signalées d'urgence.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Le Directeur
Général

Colonel Major Issa COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National